

SIB



Systeme d'information sur la biodiversité

Une dynamique pour faciliter l'accès et la réutilisation de toutes les données sur la biodiversité en France

Qu'est-ce que le SIB et quel est son objectif ?

Aujourd'hui, les données de biodiversité française, métropolitaine comme ultra-marine, sont relativement éparpillées, ou organisées dans des outils informatiques plus ou moins connectés, et alimentés par l'ensemble des acteurs privés et publics, professionnels ou associatifs, ainsi que par le grand public qui contribue à des programmes de sciences participatives.

Le Système d'information sur la biodiversité (SIB) est un dispositif qui vise à fédérer l'ensemble des données issues de 31 politiques publiques en lien avec des enjeux sur la biodiversité, chacune identifiée à travers un système d'information qui lui est propre, appelé "Système d'information métier". Par exemple, le Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel (SINP), de la CITES, ou encore de Natura 2000. Le SIB cherche à faire évoluer ces systèmes vers une cohérence commune, pour rendre les données plus accessibles et réutilisables par tous.

Les informations que le SIB fédère concernent tous les aspects de la biodiversité :

- son état : l'occurrence, la répartition ou encore le statut de conservation des espèces animales, végétales et fongiques, des habitats et des milieux ;
- les pressions et les menaces s'exerçant sur elle ;
- les actions menées en faveur de sa préservation et de sa restauration ;
- les méthodes et protocoles pour la production et le partage de ces données.

L'objectif du SIB est d'organiser et de proposer un accès public, libre et gratuit à ces données, pour en simplifier et en favoriser l'utilisation. *In fine*, cet accès facilité à la connaissance permettra de mieux préserver la biodiversité.

→ naturefrance.fr/systeme-information-biodiversite



→ 31 politiques publiques

participent à la production de données fédérées par le SIB

Comment fonctionne concrètement le SIB ?

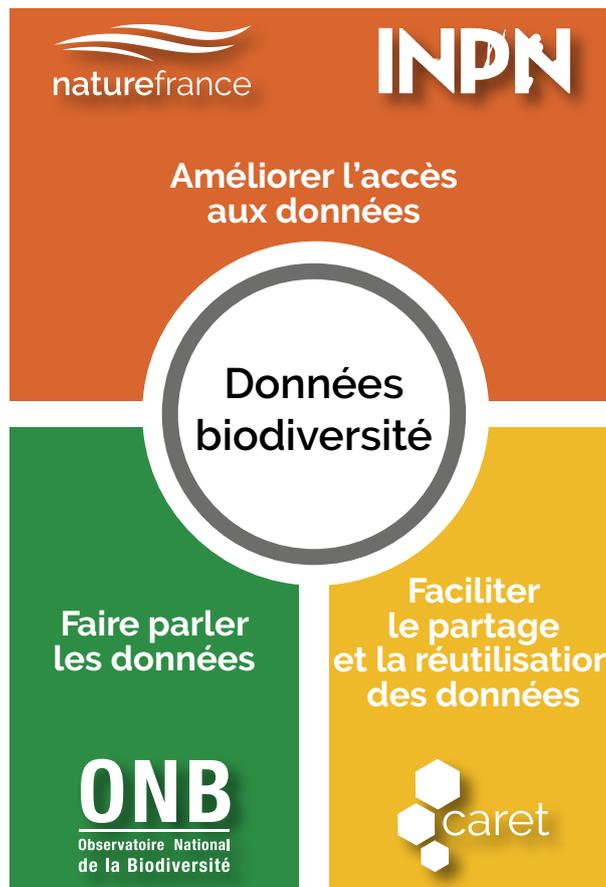
Pour améliorer l'accès, le partage et la réutilisation des données sur la biodiversité, le SIB est organisé autour de 4 services.

NatureFrance est le portail national qui facilite l'accès à toute l'information publique disponible dans le domaine de la biodiversité en France, à savoir sur son état, les pressions qui s'exercent sur elle et les réponses qui peuvent être apportées pour limiter son érosion.

→ naturefrance.fr

L'**ONB**, Observatoire national de la biodiversité, est le dispositif qui suit la biodiversité en France en produisant, à partir des données existantes, des informations précises et documentées sur l'état, les pressions et les actions en faveur de la biodiversité en France sous forme d'indicateurs, de cartes, de publications, etc. Ses travaux sont publiés sur NatureFrance.

→ naturefrance.fr/observatoire-national-de-la-biodiversite



L'**INPN**, Inventaire national du patrimoine naturel, est le portail national spécialisé sur l'état et la conservation de la biodiversité française. Il diffuse la connaissance scientifique sur les espèces animales et végétales, les milieux naturels, les espaces protégés et le patrimoine géologique.

→ inpn.mnhn.fr

Le **Caret**, Centre d'administration du référentiel technique du SIB, est le dispositif qui a la charge de construire le référentiel technique du SIB. Ce référentiel est la boîte à outils méthodologique permettant aux producteurs et gestionnaires de faciliter le partage de leurs données, de façon calibrée. Il assure la connexion entre les outils et le croisement des données sur la biodiversité.

Qui pilote le SIB ?

Le SIB a été officiellement créé suite à la promulgation de la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages. Le ministère en charge de l'environnement en a confié l'animation et la coordination technique à l'Office français de la biodiversité (OFB), et plus particulièrement à l'unité mixte de service PatriNat (OFB-CNRS-MNHN).

